



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le mardi 18 février 2020

Présidente : Mme Ruby Sahota



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 18 février 2020

• (1200)

[Traduction]

La présidente (Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.)): Bonjour, mesdames et messieurs.

Avant de commencer, j'aimerais confirmer que personne ne s'oppose à la demande des témoins de présenter un exposé plus long que ce qui est normalement permis. Leur exposé devrait durer 30 minutes.

Acceptez-vous tous qu'ils présentent l'exposé au complet? Vous avez tous reçu la documentation.

Oui, monsieur Richards?

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): La seule chose que j'ajouterais, c'est qu'évidemment, s'il y a d'autres questions, nous n'aurons pas beaucoup de temps pour...

La présidente: Oui.

M. Blake Richards: Déjà que la séance ne dure qu'une heure.

Si les membres du Comité ont d'autres questions, les témoins seront-ils prêts à revenir pour y répondre?

La présidente: Oui.

M. Blake Richards: Je leur ai parlé brièvement tout à l'heure, et ils m'ont dit qu'ils pourront répondre aux besoins du Comité sans problème.

La présidente: D'accord.

M. Blake Richards: Si c'est bien le cas, je n'ai pas d'objection.

La présidente: D'accord.

Comme M. Richards a mentionné la durée de la réunion, j'en profite pour vous demander, à toutes et à tous, si vous préférez que nous levions la séance d'aujourd'hui à 13 heures comme prévu ou que nous la prolongions un peu.

Que préférez-vous, pour nous donner une idée?

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Personnellement, cela m'est égal. Nous pouvons prolonger la séance.

Pour répondre à M. Richards, j'aimerais beaucoup recevoir l'exposé au complet. Comme je suis une nouvelle membre du Comité, je n'ai pas entendu les témoignages en 2019; j'aimerais donc beaucoup entendre l'exposé au complet.

La présidente: D'accord.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous finissions plus tard que 13 heures? J'essaie de savoir combien de questions nous aurons le temps de poser aujourd'hui.

Oui?

[Français]

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Malheureusement, je dois partir à 13 heures. Je suis désolé.

[Traduction]

La présidente: Si certains membres du Comité doivent partir, nous allons finir à 13 heures comme prévu.

D'accord, passons aux témoins.

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de votre présence. Nous sommes très enthousiasmés par les rénovations et nous avons hâte d'entendre ce que vous avez à nous dire.

[Français]

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes): Madame la présidente et membres du Comité, bonjour.

[Traduction]

Je m'appelle Michel Patrice et je suis sous-greffier, Administration.

[Français]

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour donner une mise à jour du programme de réhabilitation de l'édifice du Centre et autres projets dans le cadre de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire

Je suis accompagné de M. Stéphan Aubé, dirigeant principal de l'information, et de Mme Susan Kulba, directrice principale et architecte exécutive de la Direction des biens immobiliers.

[Traduction]

Nous sommes aussi accompagnés de M. Benoit Morin, mon collègue de la Bibliothèque du Parlement, qui se présentera et qui vous présentera sa collègue.

[Français]

M. Benoit Morin (directeur principal, Programmes éducatifs destinés au public, Bibliothèque du Parlement): Bonjour.

[Traduction]

Je suis accompagné de Mme Kali Prostebby. Nous faisons tous deux partie de l'équipe des Programmes éducatifs destinés au public, de la Bibliothèque du Parlement.

Dans le contexte de l'exposé d'aujourd'hui, il importe de dire que la Bibliothèque a pour mandat d'offrir des services aux visiteurs au nom du Parlement, c'est-à-dire au nom de la Chambre des communes et du Sénat. Les services aux visiteurs comprennent les visites guidées, les services de vente au détail, ainsi que le soutien aux expositions et aux publications qui se trouvent sur place.

Nous sommes ici aujourd'hui pour répondre à vos questions sur l'avenir des services aux visiteurs dans le contexte du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre, qui comprend le Centre d'accueil des visiteurs.

Je vous remercie.

M. Michel Patrice: Enfin, je vous présente M. Rob Wright, sous-ministre adjoint, Services publics et Approvisionnement Canada.

Je dois dire que nous avons surmonté ensemble les défis liés à l'ouverture de l'édifice de l'Ouest, et notre relation de travail n'a jamais été aussi solide.

La parole est à vous, monsieur Wright.

[Français]

M. Rob Wright (sous-ministre adjoint, Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci, monsieur Patrice.

Madame la présidente, membres du Comité, bonjour.

Aujourd'hui, je suis accompagné de M. Duncan Retson, sous-ministre adjoint délégué, et de Jennifer Garrett, directrice générale responsable du Programme de l'édifice du Centre à Services publics et Approvisionnement Canada.

On nous a demandé aujourd'hui de fournir une mise à jour sur la vision et le plan à long terme en mettant l'accent sur le Programme de l'édifice du Centre et le réaménagement de l'îlot 2. Comme l'a indiqué M. Patrice, nous allons faire une présentation ensemble. En plus de fournir une mise à jour, nous discuterons des options qui ont été développées pour appuyer la prise de décision quant aux aspects critiques du projet, comme la Chambre et le Centre d'accueil des visiteurs. Cette présentation, riche en informations, couvrira plusieurs sujets importants. Si le Comité souhaite faire une pause pour en discuter, nous serons très heureux de le faire à tout moment.

Permettez-moi de commencer par souligner que nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui pour poursuivre notre collaboration avec les parlementaires. Cela est très important pour nous assurer que nos efforts répondent aux besoins des parlementaires et du Parlement du XXI^e siècle au Canada. Sur cette note, permettez-moi d'offrir au Comité tout suivi que les membres du Comité jugent utile ou pertinent.

Sur cette diapositive, vous pouvez voir la vision et le plan à long terme, ou VPLT, pour la Cité parlementaire en action. La VPLT a été établie pour la première fois en 2001, puis elle a été mise à jour en 2006 et elle fait actuellement l'objet d'une deuxième mise à jour. La VPLT est essentiellement un cadre de planification conjoint élaboré avec l'administration parlementaire pour répondre à trois facteurs critiques.

• (1205)

[Traduction]

Le premier est le vieillissement et la détérioration des bâtiments. Des édifices importants de la Cité parlementaire — âgés de plus de 100 ans, exposés à un climat rigoureux et n'ayant jamais fait l'objet de travaux de conservation importants — étaient en très mauvais état et à risque de défaillance.

Le deuxième est le manque d'espace. À titre d'exemple, lorsque le Parlement a ouvert ses portes pour la première fois il y a plus de 150 ans, les députés étaient au nombre de 181. Aujourd'hui, ce nombre s'élève à 338, et l'on s'attend à ce qu'il continue à augmenter jusqu'à dépasser 400.

Le troisième facteur, c'est que les édifices du patrimoine nécessitent des travaux de modernisation d'envergure pour répondre aux besoins nouveaux et à venir d'un Parlement moderne.

Au chapitre de la sécurité, la réalité à laquelle le Parlement fait face aujourd'hui diffère considérablement de celle qu'il connaissait il y a 100 ans et plus. Aussi, le Parlement transmet de plus en plus d'information à la population au moyen de technologies modernes de radiodiffusion et de vidéoconférence. Il faut également en accroître l'accessibilité et le rendre plus accueillant pour les familles. Bref, la Cité parlementaire ne répondait tout simplement plus aux besoins d'une démocratie parlementaire moderne dans un monde en évolution.

Pour que nos efforts collectifs satisfassent aux besoins du Parlement et des parlementaires, le cadre de planification conjoint est indispensable. Or, les exigences d'un Parlement moderne évoluent constamment. Par exemple, juste au cours des 10 dernières années, les besoins en matière de sécurité, d'accessibilité et de durabilité ont beaucoup changé, et ils continuent à se transformer. Un des défis principaux que de tels projets nous appellent à relever, c'est d'établir un juste équilibre entre restauration et modernisation.

Comme la mise en œuvre des projets d'une telle envergure et d'une telle complexité prend très longtemps, et comme les cycles de vie des investissements s'étendent sur des périodes allant jusqu'à 60 à 100 ans, il est absolument essentiel d'avoir une vision à long terme et de prendre des décisions fermes et durables.

Au cours des 10 dernières années et plus, des progrès importants ont été réalisés pour surmonter ces difficultés fondamentales et pour mettre en œuvre le plan à long terme. Durant cette période, la VPLT a orienté la réalisation d'une série complexe de projets interdépendants — beaucoup des plus grands projets sont surlignés en bleu sur la diapositive —, des projets dans le cadre desquels des biens patrimoniaux importants ont été restaurés et modernisés. Ces biens étaient sous-utilisés, en mauvais état ou vacants, comme les édifices Sir-John-A.-Macdonald et Wellington, l'édifice du Sénat du Canada, ainsi que l'édifice de l'Ouest, bien entendu — l'un des trois bâtiments originaux du Parlement —, et la magnifique Bibliothèque du Parlement.

Fait important, la réalisation réussie de cette série de projets a permis le déménagement historique du Parlement hors de l'édifice du Centre, son foyer emblématique, il y a un peu plus d'un an. Grâce à ce déménagement, nous avons pu lancer les travaux de restauration et de modernisation du bâtiment.

[Français]

Aujourd'hui, nous vous présenterons une mise à jour du programme de l'édifice du Centre et passerons en revue certains éléments clés ainsi que les options de fonctionnement de l'édifice du Centre une fois restauré. Il sera important de s'assurer d'atteindre l'équilibre optimal entre le fait de restaurer ce qui est peut-être l'édifice patrimonial le plus important au Canada et la nécessité de voir à ce qu'il réponde aux besoins futurs du Parlement et des parlementaires.

Bien que l'édifice du Centre soit un jalon critique, ce n'est pas la fin de la VPLT. En effet, d'autres bâtiments importants font face à des niveaux de détérioration importants et doivent être modernisés, notamment l'édifice de la Confédération et l'édifice de l'Est.

• (1210)

[Traduction]

Maintenant que nous sommes rendus à l'édifice du Centre, nous pouvons entreprendre la planification du regroupement des activités parlementaires. L'objectif est de créer un complexe parlementaire moderne revitalisé et entièrement intégré. Pour y arriver, nous devons laisser tomber l'approche qui consistait à travailler sur un édifice à la fois.

L'adoption d'une approche holistique nous permettra de réfléchir collectivement aux liens qui existent entre les différentes parties et à la manière de mieux les unir. Pour ce faire, il faudra notamment repenser et réaménager les édifices patrimoniaux situés sur les trois îlots en face de la Colline parlementaire afin de répondre aux besoins actuels et futurs; repenser la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de la Cité parlementaire; créer un Parlement entièrement numérique; faire en sorte que le complexe cadre avec les priorités de plus en plus importantes, comme la durabilité et l'accessibilité; et repenser les mécanismes de sécurité afin de les rendre multidimensionnels, tout en faisant de la Cité parlementaire un endroit encore plus accueillant pour les visiteurs.

[Français]

De cette façon, nous nous assurons que le campus parlementaire sera flexible et résilient et qu'il pourra ainsi répondre véritablement aux besoins changeants du Parlement au cours des prochains siècles et au-delà de ces derniers. Le réaménagement de l'îlot 2 constitue vraiment le lancement de la stratégie de complexe parlementaire qui a été approuvée par le Parlement et le gouvernement.

[Traduction]

M. Michel Patrice: La gouvernance des projets relatifs au complexe parlementaire incombe à de nombreux intervenants:

[Français]

le pouvoir législatif, soit le Sénat et la Chambre des communes, qui sont responsables de déterminer leurs exigences; le pouvoir exécutif, qui est responsable de la réalisation des projets et de leurs budgets; ainsi que plusieurs autres intervenants, notamment le ministère du Patrimoine canadien, la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa.

[Traduction]

L'administration parlementaire est responsable de la participation des parlementaires. C'est à nous qu'il incombe de faire en sorte que la participation des députés favorise la prise de décisions efficaces relativement à la définition des exigences pour le complexe parlementaire, votre lieu de travail pour les 60 à 100 prochaines années.

S'appuyant sur les enseignements tirés des projets achevés, SPAC et l'administration parlementaire sont installés dans un bureau de gestion de projet intégré avec les entreprises de conception et de gestion de la construction afin de soutenir l'exécution efficace du programme. Dans le passé, c'est le conseil qui prenait les décisions concernant la VPLT et les projets connexes.

[Français]

Pendant la dernière législature, par exemple, un groupe de travail désigné par le Bureau a été formé. Ce groupe devait assister le Bureau dans la prise de décisions.

[Traduction]

À la prochaine réunion du conseil, une présentation sera faite dans le but d'obtenir de l'orientation par rapport à un modèle de gouvernance efficace qui reconnaîtra la nécessité de la participation des parlementaires à la définition des exigences de la Chambre des communes et qui répondra à ce besoin.

Mme Jennifer Garrett (directrice générale, Programme de l'édifice du Centre, Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Bonjour.

Je suis ravie de vous dire que depuis notre dernière comparution devant votre comité au printemps de 2019, des progrès importants ont été réalisés sur plusieurs fronts. À l'époque, nous travaillions à trois priorités. Nous achevons une série de projets habilitants en vue de soutenir les activités parlementaires durant le programme de réhabilitation et nous préparons les travaux de construction importants visant l'édifice du Centre et la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs. Nous exécutons aussi un programme d'évaluation exhaustive dans le but de mieux comprendre l'état des bâtiments et d'atténuer les risques du projet. Enfin et surtout, nous collaborons avec les partenaires parlementaires, y compris l'Administration de la Chambre des communes, pour définir leurs exigences relatives au programme fonctionnel, afin de soutenir le processus de conception schématique.

Aujourd'hui, le programme demeure sur la bonne voie, et plusieurs étapes clés ont été accomplies. La majorité des projets habilitants sont terminés, ce qui veut dire que le directeur des travaux peut commencer les activités liées à la réhabilitation de l'édifice du Centre et à la construction de la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs.

Le programme d'évaluation est également terminé. Les constatations ont été intégrées au processus de conception schématique en cours; nous vous les présenterons au cours de notre exposé. Le programme a fourni des renseignements utiles et il a permis à l'équipe d'entreprendre les travaux de démolition et d'élimination des matières dangereuses en toute sécurité aux 4^e, 5^e et 6^e étages de l'édifice du Centre, ainsi qu'à commencer à retirer l'infrastructure souterraine dans l'empreinte de la phase 2 du Centre d'accueil des visiteurs, lançant ainsi le processus d'excavation.

Par ailleurs, nous avons mis sur pied un programme fonctionnel en collaboration avec l'Administration de la Chambre des communes et nous avons lancé le processus de conception schématique. À ce stade-ci, nous avons absolument besoin de la participation des parlementaires pour soutenir la prise de décisions importantes qui nous permettront de finaliser la conception schématique et de définir les coûts, la portée et le calendrier du projet.

Le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre vise à fournir des locaux modernes pouvant soutenir les activités parlementaires, tout en préservant le caractère patrimonial du bâtiment.

La diapositive suivante donne un aperçu des programmes parlementaires et de l'espace qu'ils occupaient à la Chambre des communes et dans l'édifice du Centre au moment de la fermeture. J'attire votre attention sur les détails suivants. Il n'y a déjà plus assez de place à la Chambre des communes pour que les 338 députés soient assis dans des sièges en paires. On a dû ajouter des sièges en blocs de cinq dans la dernière rangée pour assoir tous les députés. Par ailleurs, l'édifice compte actuellement 3 salles de comités, et la superficie utilisée par les bureaux des députés est d'environ 5 400 m². En ce qui concerne le programme des visiteurs, il y a un peu d'espace dans l'édifice du Centre pour soutenir les visites guidées, mais au moment de la fermeture, il n'y avait aucun programme d'expérience des visiteurs.

Le programme modernisera les opérations au sein de l'édifice du Centre, mais la modernisation des édifices patrimoniaux de ce genre pose toujours des défis techniques, et les décisions relatives à la Chambre des communes seront les plus difficiles à prendre jusqu'à maintenant. Nous vous expliquerons en détail plus tard dans notre exposé comment nous pouvons procéder à la restauration et à la modernisation de cette chambre à grande valeur patrimoniale pour un Parlement en évolution qui comptera de plus en plus de députés.

Le programme de l'édifice du Centre présente les mêmes défis que d'autres bâtiments compris dans la vision et le plan à long terme. Il manque d'espace et il doit être modernisé. Nous allons vous présenter les défis posés par l'édifice du Centre. L'image sur la diapositive montre comment la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs reliera les édifices de l'Ouest, de l'Est et du Centre pour en faire une seule installation parlementaire intégrée.

Le programme de réhabilitation de l'édifice du Centre comprend deux volets. D'abord, nous réhabiliterons et nous moderniserons l'édifice du Centre afin qu'il puisse soutenir les activités d'un Parlement du XXI^e siècle. Ensuite, nous construirons la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs afin de mettre en place un contrôle de sécurité moderne à l'extérieur de l'empreinte de l'édifice du Centre; d'offrir des espaces supplémentaires pour soutenir les activités parlementaires; de relier la triade des édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest, comme je l'ai déjà dit, ce qui favorisera la circulation fluide des biens et des personnes à l'intérieur du complexe; et d'améliorer le rayonnement du Parlement en offrant aux visiteurs une expérience organisée qui viendra s'ajouter aux visites guidées actuelles.

● (1215)

Afin d'atténuer les risques d'un programme de réhabilitation de grande envergure d'un bâtiment à valeur patrimoniale comme celui-ci, il est très important d'obtenir le plus de renseignements possible sur l'édifice et de tenir compte de ces renseignements dans le cadre du processus de conception et des activités de construction en aval. Le programme d'évaluation relatif à ce projet de réhabilitation a été fondé sur des leçons apprises et sur des pratiques exemplaires, et c'est le programme d'évaluation le plus exhaustif qui a été réalisé dans la Cité parlementaire jusqu'à maintenant.

En résumé, nous avons effectué plus de 100 levés sur le terrain pour obtenir de l'information sur les aspects mécaniques, électriques, environnementaux et patrimoniaux du bâtiment. Nous avons fait 900 ouvertures pour bien comprendre la structure et les substances désignées, ainsi que pour trouver les circuits des systèmes mécaniques et électriques. Nous avons procédé à plus de 2 000 inspections de la maçonnerie, de la toiture, de la structure,

ainsi que des systèmes mécaniques et électriques. Nous avons effectué 10 000 tests et échantillonnages pour avoir une compréhension exhaustive des substances désignées qui se trouvent dans l'édifice. Nous avons examiné chaque pièce et nous avons enregistré plus de 20 000 biens patrimoniaux, comme des chandeliers, des objets en plâtre, des fresques et des lames de parquet. Le programme a été lancé en 2018, avant le transfert des activités parlementaires de l'édifice du Centre à l'édifice de l'Ouest, mais étant donné sa nature intrusive, le programme a été accéléré et achevé une fois l'édifice du Centre vidé, après décembre 2018. Le programme est maintenant terminé, et les constatations ont déjà été intégrées au processus de conception en cours.

La diapositive montre des photos — ce n'est évidemment qu'un aperçu — des activités et des travaux entrepris sur le terrain dans le cadre de ce vaste programme d'évaluation. Ces travaux étaient très divers; ils comprenaient, entre autres, des évaluations détaillées des éléments patrimoniaux et architecturaux, ainsi que des évaluations environnementales et géotechniques effectuées à l'extérieur du bâtiment. Je vais attirer votre attention sur deux des images. La photo en vert et rouge représente un balayage thermographique du bâtiment. Nous avons recueilli des données initiales sur la perte de chaleur afin de pouvoir comparer les conditions environnementales du bâtiment après la mise en œuvre du programme de modernisation.

Pour ceux et celles qui s'intéressent aux trouvailles historiques et archéologiques, la feuille de papier au bas de la diapositive est l'ordre du jour du mardi 6 avril 1920. Elle a été trouvée dans le plafond de l'antichambre du gouvernement, dans l'édifice du Centre. Nous avons trouvé toutes sortes de choses intéressantes dans le plafond. Je n'en dirai pas plus là-dessus.

Des voix: Ha, ha!

Mme Jennifer Garrett: Grâce au programme d'évaluation, nous avons maintenant une compréhension profonde des éléments distincts de l'état du bâtiment. Le programme a réduit les risques liés au projet en permettant à l'équipe d'obtenir de l'information essentielle qui sert à orienter les stratégies de conception et de construction. Je ne vais pas vous présenter les renseignements innombrables recueillis dans le cadre du programme, mais je vais vous donner un aperçu des constatations principales. Il y en a des positives comme des négatives.

Du côté positif, nous avons maintenant une compréhension exhaustive de chaque élément patrimonial du bâtiment, ce qui nous aidera à élaborer une stratégie solide en matière de restauration patrimoniale. De plus, nous avons établi que l'acier de construction sous-jacent est en meilleur état qu'escompté à de nombreux endroits, ce qui nous permettra de réaliser des gains d'efficacité durant le processus de renforcement de l'acier. Nous savons maintenant où sont situées toutes les infrastructures souterraines et nous connaissons l'état des lieux. Nous avons réalisé les travaux archéologiques nécessaires pour commencer l'excavation. Nous connaissons le type et l'emplacement des substances désignées, et nous pouvons maintenant élaborer une stratégie exhaustive d'élimination des matières dangereuses. Tous ces enjeux sont positifs parce que nous pouvons les aborder dans le cadre du programme de conception et de construction.

Une constatation négative du programme — et ce n'est pas un détail technique insignifiant —, c'est que nous espérons trouver de la place au-dessus du plafond et derrière les murs pour faire passer des services modernes comme le chauffage, les TI et le système électrique. Or, franchement, il y a très peu d'espace dans les plafonds et derrière les murs pour de tels services. Bien qu'il s'agisse d'un défi technique de taille, nous trouverons des façons novatrices d'installer ces infrastructures à l'intérieur du bâtiment. Nous y travaillons déjà. Par exemple, avec l'appui de la Chambre des communes et en étroite collaboration avec le BGPTI et notre concepteur, l'équipe a abandonné une solution traditionnelle horizontale en faveur d'une solution verticale qui permettra de gagner de l'espace.

• (1220)

Les diapositives précédentes présentent certains défis techniques posés par la modernisation de l'édifice du Centre. L'équipe continuera à s'efforcer de trouver des solutions aux contraintes techniques, solutions qui constitueront un juste équilibre entre la restauration et la modernisation, tout en accordant la priorité aux programmes parlementaires principaux, comme les bureaux parlementaires et les salles de comités. Toutefois, la modernisation du bâtiment n'est qu'une facette du programme de réhabilitation de l'édifice du Centre. Comme nous l'avons déjà dit, nous travaillons également avec les administrations des partenaires parlementaires sur leurs programmes fonctionnels. À ce stade-ci de la planification, je le répète, nous avons besoin de la participation des parlementaires pour terminer la conception schématique de l'édifice du Centre et de la phase suivante du Centre d'accueil des visiteurs.

Les décisions principales à prendre concernant l'édifice du Centre se rapportent au plan conceptuel visant la taille et la configuration de la Chambre des communes, y compris les tribunes du public et les antichambres, ainsi que la superficie et l'emplacement des bureaux parlementaires et des salles de comités.

Les décisions à prendre touchant le Centre d'accueil des visiteurs concernent le plan conceptuel visant les dimensions et la fonctionnalité opérationnelle de la phase suivante du Centre, ainsi que l'emplacement et la configuration des points d'entrée pour les employés et le grand public vers ce qui deviendra le complexe parlementaire intégré.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Susan Kulba, ma collègue de la Chambre des communes, qui vous présentera la Chambre.

• (1225)

Mme Susan Kulba (directrice générale, Biens immobiliers, Services immobiliers, Chambre des communes): La Chambre des communes est l'un des espaces les plus importants de l'édifice du Centre. C'est là que le Parlement réside et fait ses travaux. Elle a une signification symbolique et traditionnelle tant pour les parlementaires que pour le Canada. C'est l'un des espaces patrimoniaux les plus reconnus de l'édifice.

Au cours de l'été et de la période électorale, l'équipe de la Chambre a travaillé avec SPAC et ses experts-conseils en design. Elle a fait ses recherches sur l'édifice du Centre, notamment en ce qui concerne la Chambre, les galeries et les halls d'entrée, afin de bien se préparer à discuter avec les parlementaires des décisions à prendre concernant ces espaces.

Comme nous l'avons signalé la dernière fois que nous sommes adressés au PROC, la Chambre de l'édifice du Centre doit être modifiée. Nous devons envisager l'utilisation et l'investisse-

ment à long terme et nous concentrer sur le type de changements et sur la manière de les réaliser.

Nous avons commencé par examiner les informations de base sur la Chambre actuelle, la Loi sur la représentation équitable, et la rétroaction que nous avons reçue jusqu'à présent de la part des parlementaires.

Après l'ouverture de l'édifice de l'Ouest, nous avons rencontré d'anciens membres du PROC et nous avons parlé avec eux de leurs expériences et des leçons qu'ils ont tirées de l'édifice de l'Ouest. Nous avons également commencé à chercher à susciter des commentaires informels sur l'édifice du Centre. Nous avons également recueilli d'autres commentaires de parlementaires concernant leur expérience de l'édifice de l'Ouest et nous utiliserons ces informations comme enseignements pour faire avancer ce projet.

À ce jour, nous avons remarqué quelques tendances communes dans les commentaires des députés. Une qui revient le plus est que les halls d'entrée sont extrêmement serrés tant dans l'édifice du Centre que dans l'édifice de l'Ouest, ce qui ne serait pas suffisant pour accommoder une hausse du nombre de parlementaires. Il est essentiel que le hall d'entrée se trouve à proximité de la Chambre. L'acoustique de l'édifice de l'Ouest est bonne. Les députés apprécient les bureaux jumelés, et la Chambre de l'édifice de l'Ouest semble plus grande. Ils n'aiment pas beaucoup les fauteuils pivotants à cinq places de l'édifice du Centre. Il est très perturbant de passer devant les autres députés pour accéder aux sièges. Les députés apprécient la lumière naturelle de l'édifice de l'Ouest. Ils apprécient le fait que les galeries soient reculées, mais la diminution du nombre de places assises dans celles-ci n'est pas idéale. Il est souhaitable de disposer de plus d'espaces de réunion privés à proximité des halls d'entrée, et la circulation est un facteur qui influe fortement sur la façon dont les députés travaillent dans le bâtiment.

En faisant nos devoirs, nous avons tenu compte de la Loi sur la représentation équitable qui est entrée en vigueur en 2015. Elle prévoit que le nombre de députés augmentera avec le temps et renvoie aux projections démographiques du recensement de Statistique Canada comme source d'information concernant l'augmentation du nombre de députés. Si nous envisageons un cycle de vie de 100 ans pour la réhabilitation de l'édifice du Centre et que nous extrapolons à partir de là, la moyenne nous amènerait à 460 députés dans un peu moins de 50 ans. D'ici à ce que nous retournerions à l'édifice du Centre, les projections nous montrent que nous devrions prévoir entre 350 et 370 députés.

Sachant qu'il faudra tenir compte de la croissance pour les futures législatures, voici un certain nombre de considérations pour y parvenir. Nous pourrions modifier le mobilier et l'agencement. Nous avons commencé à le voir lorsque nous avons ajouté les 30 nouveaux députés en 2015. Il y a un certain nombre de façons de procéder. Nous pourrions ajuster les procédures et les opérations pour accroître la flexibilité en vue de faire face à la croissance au fil du temps ou nous pourrions augmenter la taille de la Chambre.

Ces considérations soulignent la tension entre l'espace, la fonctionnalité, l'accessibilité et le patrimoine. Il faut prendre des décisions clés concernant la Chambre au début du projet, lors de la phase de conception schématique, afin que l'orientation serve à la conception structurelle qui passe en premier.

Nous devons également veiller à respecter le code du bâtiment en vigueur pour assurer la sécurité des personnes, examiner la question de l'accessibilité universelle et déployer la technologie dans la Chambre, les galeries et les halls d'entrée. Les espaces actuels dans l'édifice du Centre sont insuffisants et ne répondent pas à toutes les exigences fonctionnelles pour nombre de ces éléments. Comme vous le savez, l'accessibilité aux galeries est fortement limitée, et il faut avoir des sièges à cinq places pour pouvoir accueillir 338 députés.

Il faudra apporter des modifications à la structure patrimoniale de ces espaces pour répondre à de nombreuses exigences et rendre ces espaces pleinement fonctionnels pour le Parlement. Ce qui sera important, c'est la manière dont nous procéderons. Nous devons le faire d'une manière appropriée et respectueuse qui complémente la conception originale de M. Pearson, tout en construisant une nouvelle strate patrimoniale durable et pertinente pour notre époque dans le bâtiment et dans l'histoire du Parlement. Nous avons besoin de la contribution des parlementaires pour réussir ce projet.

Comme ces questions sont difficiles à traiter, nous avons entrepris des études de la Chambre avec toutes les informations de base afin d'être bien préparés à engager le dialogue avec les parlementaires sur ces questions. Nous avons étudié de nombreuses options en partant de la base pour déterminer ce dont nous avons besoin et du sommet pour déterminer ce que nous pouvons faire.

● (1230)

Les options que vous voyez devant vous sont les trois options qui ont été passées au crible. Ce sont des exemples de ce qui peut être fait pour répondre aux besoins.

La première option conserve l'empreinte existante de la Chambre et des halls d'entrée. Les halls s'étendraient sur un étage et seraient répartis sur deux étages, si bien qu'il faudrait adopter une nouvelle approche en matière de sièges, d'agencement et de mobilier. Cette option faciliterait l'accessibilité, mais réduirait le nombre de places dans les galeries. Elle nous permettrait aussi de ne pas avoir à toucher l'extérieur du bâtiment.

Dans la deuxième option, on élargit l'empreinte des halls d'entrée, mais on conserve celle de la Chambre. Elle permettrait d'accueillir de 376 à 420 députés et de répondre au besoin d'un plus grand hall d'entrée sur un niveau. Il faudrait toujours prévoir du nouveau mobilier et modifier la disposition des sièges. On améliorerait l'accessibilité, mais la galerie ne pourrait pas accueillir autant de visiteurs qu'aujourd'hui. Cette option aurait également une incidence sur l'extérieur du bâtiment, sur le côté ouest.

La troisième option à envisager est d'élargir l'empreinte de la Chambre et des halls d'entrée. Il faudrait pour cela examiner attentivement les conséquences sur la valeur patrimoniale et les coûts. Elle nous permettrait de conserver la disposition traditionnelle des bureaux jumelés et de réutiliser le mobilier patrimonial. Les halls d'entrée seraient sur un seul étage, et l'accessibilité pourrait être considérablement améliorée, en particulier dans la galerie.

Sur la diapositive suivante, nous voyons les trois mêmes options dans les rendus qui montrent une coupe transversale du bâtiment — une coupe verticale. Les rendus ne sont pas tous égaux, car la conception n'est pas encore terminée. Ce ne sont que des concepts et des idées de la taille et de l'espace que nous examinons.

Dans la première option, vous voyez la Chambre existante et, en jaune, la galerie à deux étages, où vous auriez des fonctions minimales à côté de la Chambre et d'autres fonctions au niveau inférieur.

Dans la deuxième option, vous voyez l'empreinte actuelle de la Chambre, avec les halls d'entrée agrandis. Ils sont représentés ici sous forme de boîtes, juste pour servir d'idées. La conception dépend vraiment des suggestions que nous recevrons.

Dans la troisième option, vous voyez les grandes lignes d'une Chambre élargie et de halls d'entrée élargis, sans aucune conception. Il est difficile de comparer des pommes avec des pommes ici. Sur cette diapositive, nous voyons également une carte thermique et quelques critères suggérés pour la prise de décisions concernant la Chambre et les priorités les plus importantes. Nous allons demander aux parlementaires de nous faire part de leurs commentaires sur les priorités relatives à ces critères et sur la manière de les évaluer.

Il s'agit essentiellement des devoirs auxquels nous avons travaillé ces derniers temps afin de pouvoir commencer à avoir des conversations éclairées.

Merci.

Mme Jennifer Garrett: Passons maintenant à la deuxième phase du centre d'accueil des visiteurs. Le concept d'un centre d'accueil des visiteurs en sous-sol existe depuis au moins 1976. De multiples gouvernements et comités parlementaires y ont souscrit, et il est intégré dans la vision et le plan à long terme, dans l'optique de la sécurité. Cette installation permettra aussi d'élargir le soutien aux activités parlementaires et d'offrir une meilleure expérience aux visiteurs, en plus de relier la triade des édifices du Centre, de l'Ouest et de l'Est.

Comme les options de la Chambre décrites par ma collègue de la Chambre des communes, Mme Kulba, on a élaboré trois options évolutives et conformes à différents niveaux aux exigences fonctionnelles du Parlement pour soutenir un processus décisionnel. On les ajustera en fonction de la rétroaction des parlementaires. Comme nous l'avons déjà dit, les deux décisions clés concernant le centre d'accueil des visiteurs sont la taille et l'entrée. Je vais vous présenter les options de taille.

Les plans du site à gauche de la diapositive que vous voyez maintenant, qui vont de haut en bas graphiquement, représentent l'option de taille du centre d'accueil des visiteurs.

La première option, la plus petite, d'environ 5 800 mètres carrés, offre un nouveau point de contrôle à l'entrée, relie la triade et apporte un nouveau soutien parlementaire. Elle limite l'expérience du visiteur de la Bibliothèque du Parlement aux visites guidées seulement.

La deuxième option, l'option moyenne, a une superficie d'environ 13 500 mètres carrés. En plus des capacités mentionnées dans la première option, cette option prévoit des fonctions parlementaires accrues, notamment de nouvelles salles de comité pour le Sénat, et offre un espace pour une expérience de visite organisée alternative en plus des visites guidées.

L'option trois, la plus grande des trois, a une superficie d'environ 16 600 mètres carrés. Elle continue à améliorer toutes les fonctions parlementaires susmentionnées et prévoit une expérience alternative élargie pour les visiteurs. Le côté droit de cette diapositive représente les différents points d'intervention à l'entrée sur la pelouse avant. Dans le cas du petit et du moyen centres d'accueil des visiteurs, le point d'entrée est situé au mur de Vaux et a peu d'impact sur la grande pelouse. Dans le cas du grand centre d'accueil des visiteurs, le point d'entrée se prolonge dans la grande pelouse.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue, Mme Kulba, qui vous présentera les détails des possibilités d'entrée.

● (1235)

La présidente: Puis-je vous interrompre un instant pour avoir une idée du temps qu'il vous reste pour terminer votre exposé? Il semble qu'il vous en reste encore la moitié.

M. Michel Patrice: C'est exact, et je pense qu'il nous faudra plus de temps que nous avions prévu nous-mêmes.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire une suggestion. Peut-être que nous pourrions terminer cette partie du document rapidement en la résumant. Je sais que Travaux publics a un document à présenter sur l'îlot 2 qui pourrait être couvert à la prochaine réunion, alors peut-être que si vous nous donnez quelques minutes pour terminer le présent document, nous pourrions ensuite ouvrir...

La présidente: Monsieur Gerretsen, nous vous écoutons.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Non.

La présidente: D'accord.

Nous allons d'abord entendre M. Tochor.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Écoutez tout ce que vous avez à dire et invitons tout le monde à revenir pour bien comprendre...

La présidente: C'est exactement ce que je...

M. Eric Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Il est important que nous ayons ces renseignements.

M. Corey Tochor: C'est un projet énorme.

La présidente: La raison pour laquelle je fais une pause ici, c'est parce que je veux solliciter l'avis des membres du Comité sur un point. Le greffier et moi venons d'en discuter parce que cela semble prendre plus de temps que prévu. Nous pourrions laisser les témoins poursuivre leur exposé pendant toute la durée de la réunion. Ensuite, jeudi, nous pourrions aller visiter le chantier, comme prévu, ce qui pourrait susciter d'autres questions une fois que nous serons sur les lieux. Par la suite, le comité directeur tiendra une réunion, qui est actuellement prévue pour mardi, mais qui pourrait être repoussée à une autre journée, et nous pourrions organiser une réunion entièrement consacrée aux questions, si tout le monde est disponible. Nous pourrions essayer de procéder ainsi. Cela vous semble-t-il raisonnable?

Monsieur Gerretsen, vous avez la parole.

M. Mark Gerretsen: Je pense que c'est raisonnable si les témoins peuvent s'engager à revenir nous voir, parce que j'ai déjà un certain nombre de questions à leur poser, et je veux simplement...

La présidente: Oui. Mardi prochain, c'est le 25. Est-ce que cela vous convient...?

M. Michel Patrice: Oui, nous serons au rendez-vous.

La présidente: D'accord, je vous remercie, et merci aussi à tous les témoins. C'est très instructif, alors je vais vous laisser poursuivre. Je crois que nous en apprenons beaucoup.

Mme Susan Kulba: Je vous remercie.

Cette image montre la Colline. Les édifices existants sont en bleu, et le contour éventuel du Centre d'accueil des visiteurs, au sous-sol, est en jaune. Tous ces petits cercles représentent les diverses entrées au rez-de-chaussée de l'édifice.

La création d'un tel centre d'accueil vise à assurer une entrée efficace et sécurisée pour les parlementaires, le public et les visiteurs d'affaires. En gros, l'édifice du Centre conservera les mêmes points d'entrée au rez-de-chaussée. Ainsi, les députés continueront d'emprunter les entrées qui mènent au foyer. Le Président, pour sa part, continuera d'emprunter l'entrée qui lui est réservée. Quant aux activités cérémoniales, elles se dérouleront toujours à la porte d'entrée sous la tour de la Paix, et le personnel accrédité et les parlementaires pourront également utiliser cette entrée.

Ce qui change vraiment, ce sont les points d'entrée pour les visiteurs et les affaires parlementaires, puisqu'ils seront transférés de l'édifice du Centre au Centre d'accueil des visiteurs.

Là encore, nous avons fait nos devoirs et examiné les diverses possibilités quant à la façon de concevoir l'entrée des visiteurs sur la Colline. À ce stade-ci, nous tenons compte de trois options. Les deux premières consistent à séparer les entrées pour les visiteurs d'affaires et le public, ce qui donnerait trois entrées distinctes: une pour les activités de la Chambre, une pour les activités du Sénat... Selon la première option, l'entrée pour le public serait située au pied du mur sud du Centre d'accueil des visiteurs, alors que selon la deuxième option, elle se trouverait plus près du mur de Vaux dans le but de préserver la pelouse avant.

Ce que nous privilégions à l'heure actuelle, c'est une entrée consolidée, et ce, pour diverses raisons opérationnelles. Toutefois, avant de pouvoir prendre une décision, nous devons consulter les parlementaires pour comprendre leur point de vue sur l'entrée réservée au public et sur la manière dont ils accueillent leurs électeurs dans cet édifice. Nous envisageons de tenir des discussions détaillées avec les parlementaires à ce sujet avant de choisir l'option qui serait mise en oeuvre.

● (1240)

M. Michel Patrice: Je ne passerai pas en revue la liste des principales décisions liées au programme de l'édifice du Centre, mais je vous donnerai une idée des nombreux éléments et exigences dont il faudra décider.

Nous serons heureux de répondre à vos questions et d'entendre vos commentaires sur les points qui figurent sur cette liste ou qui devraient s'y ajouter.

[Français]

À titre d'exemple, selon les plans originaux, on prévoyait des salles de comités de la Chambre des communes dans la phase 2 du Centre d'accueil des visiteurs. L'Administration a revu ce besoin et va informer le Comité qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter de salles de comités de la Chambre des communes dans le Centre d'accueil des visiteurs.

Cela vous donne une idée de l'évolution de notre analyse du projet et des besoins réels, et nous présenterons des recommandations au Comité.

Comme vous le voyez, c'est une liste assez exhaustive. Il se peut que nous ayons oublié certains éléments qui vous préoccupent.

[Traduction]

Tous les commentaires sont les bienvenus. Je vous remercie.

Monsieur Wright, je vous cède la parole.

[Français]

M. Rob Wright: Merci, monsieur Patrice.

[Traduction]

Le programme avance bien et, s'il y a un point important à retenir de notre exposé, c'est que nous devons consulter les parlementaires sur un certain nombre de décisions clés pour poursuivre ces progrès. Étant donné que l'édifice du Centre dessert l'ensemble du Parlement, il sera également essentiel de veiller à ce que les décisions soient fondées sur les commentaires tant des députés que des sénateurs.

Nous sommes prêts à nouer le dialogue, par tous les moyens que le Parlement jugerait utiles et constructifs, pour fournir des renseignements supplémentaires en vue de favoriser une prise de décisions éclairées.

Je vais maintenant m'attarder sur le réaménagement de l'îlot 2.

[Français]

Comme nous l'avons indiqué au début de la présentation, le passage à une stratégie de complexe parlementaire et le réaménagement des trois îlots en face du Parlement sont au centre de la vision et du plan à long terme pour l'avenir. Le concours de conception architecturale pour l'îlot 2 constitue le lancement de cette stratégie.

[Traduction]

Ces îlots urbains ont été expropriés en 1973 pour répondre aux besoins futurs du Parlement. Ils comprennent 26 bâtiments, ayant obtenu diverses désignations patrimoniales, ainsi que 2 sites exceptionnels pour les projets d'aménagement à venir dans ce qu'on appelle l'îlot 2. C'est situé directement en face de la tour de la Paix.

La VPLT a permis de restaurer et de moderniser certains des plus grands bâtiments clés dans cette zone, mais la vaste majorité d'entre eux ont presque 100 ans et, faute d'avoir subi des travaux majeurs, plusieurs sont maintenant sous-utilisés, voire vides. Les aires de plancher dans bon nombre de ces bâtiments sont petites et étroites. Prises séparément, ces installations offriraient très peu de possibilités en matière de réutilisation adaptative. Lorsqu'on les considère îlot par îlot, il existe de nombreuses possibilités de transformer ces bâtiments distincts en des complexes modernes et polyvalents, tout en préservant leur caractère patrimonial, en plus d'en améliorer la fonctionnalité, l'accessibilité et la durabilité.

• (1245)

[Français]

La restauration et la modernisation de ces édifices, îlot par îlot, permettront d'atteindre de nombreux objectifs en même temps.

[Traduction]

Tout d'abord, la restauration et la modernisation des trois îlots urbains situés en face de la Colline du Parlement, et qui sont au centre de la rue Sparks, procureront un avantage considérable au cœur même de la capitale du Canada.

Ensuite, cela nous permettra de vider et de restaurer des édifices parlementaires essentiels qui nécessitent, eux aussi, des travaux de restauration et de modernisation, comme l'édifice de la Confédération et l'édifice de l'Est.

Enfin, cela nous permettra, à l'avenir, de regrouper les édifices du Parlement en un complexe moderne et uniforme. Les bâtiments sur-lignés en jaune sur la diapositive forment l'essentiel des travaux envisagés.

L'îlot 2 a été choisi comme lieu du lancement de la stratégie de complexe parlementaire pour trois raisons principales. Premièrement, il répond aux besoins les plus urgents dans l'immédiat. Deuxièmement, il offre le plus grand potentiel de réaménagement pour le Parlement. Enfin, troisièmement, il s'agit d'un emplacement privilégié, à proximité des édifices du Parlement situés sur la Colline.

Le fait d'adopter une approche globale axée sur les îlots, au lieu de procéder édifice par édifice, présente de nombreux avantages, notamment la mise en œuvre d'une conception globale et uniforme, ainsi que la possibilité de transformer ces installations distinctes à usage limité en un complexe polyvalent et interrelié. Cette approche par îlot offre aussi des avantages sur le plan des coûts et des délais.

[Français]

Les travaux de l'îlot 2 comprennent la construction de deux nouveaux édifices de chaque côté du 100, rue Wellington, l'espace pour les peuples autochtones, et ils se feront selon un processus indépendant.

[Traduction]

Même si l'édifice de la Bravoure ne fera pas l'objet d'une remise en état majeure, il sera modernisé, conformément à la vision globale de la conception de l'îlot. L'édifice Victoria sera inclus dans la conception globale, mais sa restauration et sa modernisation devront être mises en attente jusqu'à la création d'un nouvel espace afin qu'on puisse vider l'édifice avant de procéder aux travaux. Le réaménagement des cinq bâtiments adjacents — les édifices Fisher, Bate, Birks, Marshall et Four Corners — transformera ces petites installations inefficaces en un grand espace polyvalent.

Le caractère patrimonial de l'îlot 2 sera préservé, et l'espace commercial de la rue Sparks sera transformé en vitrines de magasins modernes, ce qui favorisera la revitalisation de ce secteur important.

[Français]

Nous sommes d'avis qu'un concours d'architecture est tout à fait approprié, étant donné les problèmes auxquels nous sommes confrontés en ce qui concerne l'îlot 2. De plus, un site aussi important comporte de nombreux défis de conception, incluant la possibilité de mélanger de nouvelles constructions avec des édifices du patrimoine. L'objectif est de faire en sorte que les meilleurs architectes réinventent cet important site en un développement de classe mondiale qui ajoute de la valeur au Parlement et à la capitale nationale et qui contribue à revitaliser la rue Sparks.

[Traduction]

L'objectif n'est pas d'obtenir une conception finale et détaillée qui sera mise en œuvre; nous utilisons une approche souple. L'objectif consiste plutôt à sélectionner la meilleure entreprise pour le travail en fonction d'une conception générale bien avancée. Cette conception pourra ensuite continuer d'être peaufinée en collaboration avec les parlementaires pour répondre à leurs besoins.

[Français]

Pour mettre sur pied le concours d'architecture, nous avons travaillé avec l'Institut royal d'architecture du Canada, l'École d'architecture de l'Université de Montréal et [phase eins], qui est basée en Allemagne et qui est un leader mondial en matière d'organisation de concours d'architecture.

L'Institut royal d'architecture du Canada supervisera le concours. Il sera responsable de choisir un jury de haut niveau pour examiner un processus de soumission en deux étapes afin de recommander une présélection de conceptions et de sélectionner les gagnants.

[Traduction]

Le jury proposé sera composé de trois catégories de membres: les architectes, canadiens et internationaux; les généralistes, avec une participation autochtone, ainsi que des représentants du monde universitaire et de la société civile du Canada pour veiller à ce qu'une perspective plus large soit intégrée dans l'examen des visions de conception; enfin, comme il s'agit d'un ajout important à la Cité parlementaire, une participation parlementaire est également proposée pour le jury. La participation parlementaire pourrait prendre de nombreuses formes différentes, et les commentaires que vous fournirez — vous et les autres parlementaires — seront d'une importance cruciale.

Le jury sera entièrement appuyé par des spécialistes techniques. La participation au jury sera une fonction importante et s'étendra sur une période d'un an, jusqu'en juin 2021. On prévoit que cette participation représentera environ 10 jours de travail.

Le rapport final du jury sera communiqué aux parlementaires et aux Canadiens.

• (1250)

[Français]

Le processus comporte cinq étapes principales.

[Traduction]

La première étape a été lancée le 20 janvier. Il s'agissait d'un préavis au sujet du lancement d'un concours. L'intention était vraiment de permettre à l'industrie de se préparer, et cela a suscité beaucoup d'intérêt jusqu'ici.

La deuxième étape est le lancement de la demande de qualification. En fonction des soumissions, un maximum de 12 personnes seront invitées à participer au concours. Par la même occasion, les membres du jury — c'est-à-dire les architectes et les généralistes qui en feront partie — seraient également annoncés.

La troisième étape serait de lancer la première étape du concours. Chaque concurrent soumettra un concept et, selon l'évaluation du jury, jusqu'à six concepts passeront à la deuxième étape.

La quatrième étape correspond à la deuxième et dernière étape du concours. Chaque finaliste présentera une étude conceptuelle avancée. Au terme d'une évaluation, le jury choisira le ga-

gnant — ou le lauréat du concours — et en fera la recommandation à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. La dernière étape consistera à négocier un contrat avec le gagnant.

[Français]

L'ensemble du processus devrait prendre environ 16 mois à compter du lancement de la demande de qualification. La construction devrait commencer environ deux ans après la sélection de l'architecte, donc à l'été 2023.

[Traduction]

En conclusion, sur cette diapositive, vous pouvez voir que, comme pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil des visiteurs, il y a également un certain nombre de facteurs à prendre en considération dans le cadre de ces travaux, à commencer par la manière dont le Parlement et les parlementaires aimeraient participer au concours de conception, si tant est qu'ils veuillent y participer. Nous estimons qu'il s'agit d'un point important dans la vision et le plan à long terme et que cela donne aux parlementaires l'occasion de contribuer aux efforts en vue de façonner ensemble l'avenir de la Cité parlementaire.

[Français]

Merci beaucoup de votre attention, madame la présidente et membres du Comité. Nous sommes disposés à répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Je tiens à remercier tous les témoins de ce magnifique exposé, et je crois que nous avons tous beaucoup d'information à assimiler.

Puisque nous avons décidé de tenir une réunion distincte pour les questions, je voudrais simplement faire quelques rappels à l'intention des membres du Comité.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que nous aurons une rencontre informelle avec la députée britannique Harmon le 20 février, à 9 h 30, ici même, dans la salle 125-B. De plus, la haute-commissaire britannique a envoyé des invitations pour une réception, et je crois que tout le monde les a reçues. C'est à vous d'y répondre; cela ne fait pas partie des travaux officiels du Comité, mais je tenais simplement à souligner que l'invitation a été lancée et qu'il y aura une réception mercredi soir.

En ce qui concerne la visite de l'édifice du Centre, prévue pour jeudi, certaines personnes n'ont pas encore fourni de réponse au sujet des pointures de chaussures nécessaires. Le greffier viendra vous voir pour obtenir cette information. Il y a aussi un problème concernant le nombre de participants qui pourront être sur les lieux lors de cette visite. On nous a informés qu'il ne sera pas possible d'accueillir un groupe trop nombreux et que chaque député ne pourra pas être accompagné d'un membre du personnel. Je voulais simplement savoir comment le Comité propose de régler cette question. Nous avons de la place pour tous les membres, les analystes, les traducteurs, le greffier et peut-être quelques personnes de plus, mais c'est tout.

Avez-vous des idées à cet égard?

Oui.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: Je ne serai pas en mesure de prendre part à la visite cette semaine parce que je dois siéger à un autre comité, mais je me demande s'il y a lieu de permettre à un membre du personnel d'y assister au nom de ceux d'entre nous qui ne le pourront pas.

• (1255)

La présidente: Je crois que vous serez deux — vous et un autre député — à ne pas pouvoir y assister jeudi.

Monsieur Therrien?

[Français]

M. Alain Therrien: Je ne pourrai pas être là jeudi, c'est impossible.

[Traduction]

La présidente: Souhaitez-vous qu'un membre de votre personnel y assiste en votre nom?

[Français]

M. Alain Therrien: Non, ça va aller. Je travaille avec mon personnel actuellement.

[Traduction]

La présidente: Nous pouvons certainement en tenir compte.

Oui, monsieur Gerretsen?

M. Mark Gerretsen: J'aimerais simplement savoir quelles sont, pour ainsi dire, les règles d'engagement à respecter durant la visite. Avons-nous le droit de documenter ce que nous voyons et d'en discuter? Avons-nous le droit de prendre des photos et ce genre de choses?

M. Rob Wright: Je ne suis au courant d'aucune restriction. C'est censé être une occasion d'entamer un dialogue avec les parlementaires.

M. Mark Gerretsen: Peut-être que si nous propositions qu'un membre du personnel de chaque... Je ne sais pas combien vous en avez... mais que pensez-vous de l'idée d'inviter un membre du personnel par parti politique?

La présidente: Selon ce qui a été proposé, le personnel du comité directeur pourrait peut-être nous accompagner. Il y aurait essentiellement un membre du personnel de chaque parti.

Les témoins pourraient peut-être nous aider à en décider. Quel est le nombre maximal de personnes que vous pourriez accepter pour cette visite afin que nous sachions quoi faire?

M. Rob Wright: Habituellement, pour ce genre de visites, il est possible d'accueillir un maximum de 30 personnes. Au-delà de ce chiffre, la situation devient difficile à gérer, car il faut tenir compte de certains risques en matière de santé et de sécurité. Les travaux de construction ne sont pas trop avancés pour l'instant, mais il y a tout de même quelques considérations à ne pas perdre de vue.

La présidente: J'avais cru au départ que vous pouviez accueillir beaucoup moins de monde, soit une vingtaine de personnes. Je pense qu'avec un groupe de 30 personnes, nous pourrions inviter beaucoup plus de gens; nous allons donc envoyer un courriel pour tirer la question au clair. Un maximum de 30 personnes ne posera peut-être aucun problème puisque, pour l'instant, si nous tenons compte des membres du Comité — même s'il y aura deux absents —, des analystes, du greffier et des traducteurs, cela fait environ 15 personnes, et si nous ajoutons les membres du personnel, je crois que nous pourrions... nous serons peut-être un groupe de 30 personnes, mais nous n'irons pas au-delà de ce chiffre. Bref, il faudra que nous déterminions cela.

Est-ce que 30, c'est possible?

M. Rob Wright: Nous nous arrangerons pour que ce le soit.

La présidente: D'accord, parfait.

Je crois que c'est tout pour aujourd'hui.

Sommes-nous tous d'accord pour clore la séance d'aujourd'hui?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>